

« La délinquance n'est pas un comportement qui dure toute une vie »

Philippe Pottier formera les premiers conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

Entretien

Une première vague des mille nouveaux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) sera accueillie en septembre à l'École nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP) d'Agen : un bouleversement considérable pour le petit corps de 4 000 personnes chargées du suivi et de l'accompagnement des condamnés, en prison et en milieu ouvert. Les CPIP sont au cœur de la réforme pénale de la garde des sceaux, Christiane Taubira, qui doit être adoptée par l'Assemblée nationale mardi 10 juin avant d'être examinée par le Sénat du 24 au 27 juin.

Les 380 personnes admises à Agen seront les premières formées à la nouvelle peine de probation, appelée « contrainte pénale », que crée la loi. Celle-ci consiste, sous le contrôle du juge d'application des peines, à respecter en milieu ouvert des obligations et interdictions durant six mois à cinq ans, afin de prévenir la récidive. Quelque 8 000 à 20 000 contraintes pénales par an devraient être prononcées, selon le gouvernement.

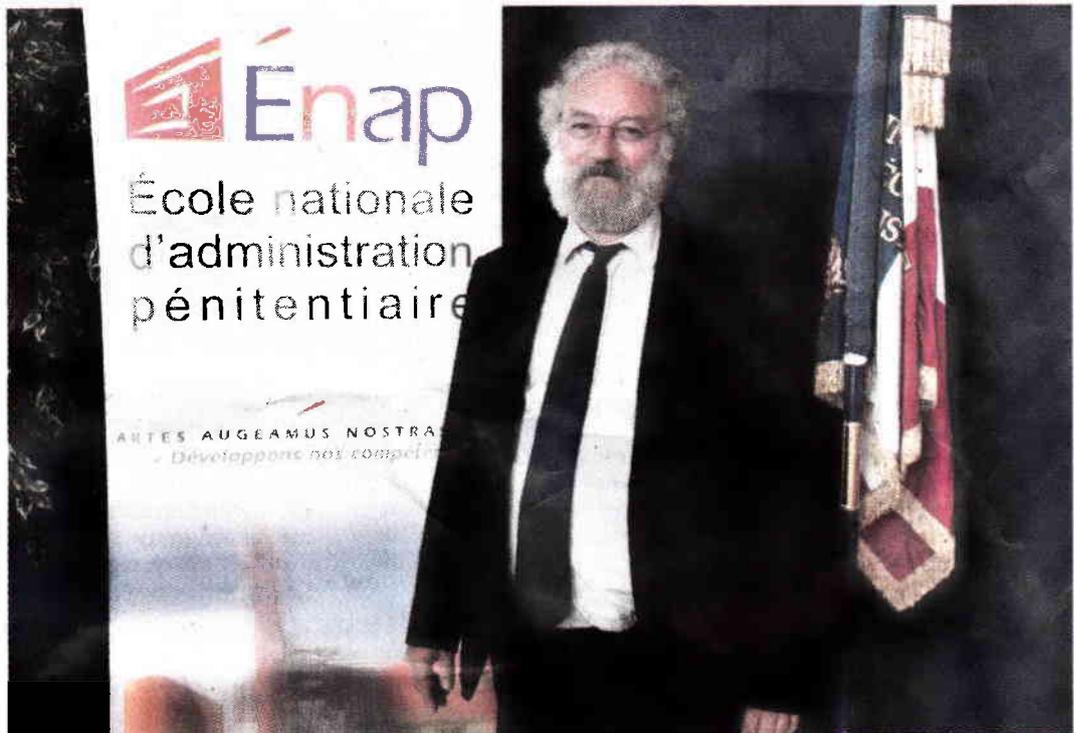
Philippe Pottier, directeur de l'ENAP depuis janvier 2013, en est un militant de longue date.

L'Assemblée nationale doit adopter mardi le projet de loi instaurant la contrainte pénale. Etes-vous satisfait ?

Je n'étais pas sûr de voir cela de mon vivant professionnel. Il y a eu une évolution incroyable en quelques années. On discute de la probation au Parlement : c'est bien la première fois. Elle existe depuis 1958, mais dans une invisibilité sidérante. Il ne s'agit pas de faire dans l'emphase, mais c'est un moment un peu historique.

Il est en effet difficile d'avancer lorsqu'on parle de délinquance. On parvient mal à distinguer l'aspect criminologique des aspects philosophiques, politiques ou idéologiques, et c'est assez fatigant. Tout l'enjeu est d'arriver à professionnaliser la probation, qui n'est ni de droite ni de gauche : la question est seulement de savoir comment faire ce travail correctement. Même sans le projet de loi, il fallait faire ce chemin. Il était inévitable.

La prison n'est ni pire ni meilleure que la probation, ce n'est pas la question. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure mesure pour aller vers la sortie de la récidive – ou la plus adaptée socialement, parce qu'il est normal que les gens considèrent que les comportements dangereux soient punis. On n'est pas dans l'angélisme.



Philippe Pottier, directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire, en 2013. PIERRE ANDRIEU/AFP

Que font les conseillers d'insertion ? Ce sont des délégués du juge, des assistantes sociales ?

C'est un métier spécifique. L'accompagnement de personnes délinquantes, dans le cadre d'une peine, vers la sortie de la délinquance. C'est humainement passionnant, parfois un peu lourd, et il vaut mieux être passionné. Il suppose des interventions, une évaluation et une relation adaptées. Avec un enjeu fondamental : si une personne est condamnée, c'est parce qu'on considère qu'elle

« La prison n'est ni pire ni meilleure que la probation. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure mesure pour aller vers la sortie de la récidive »

est responsable de ses actes. L'acteur principal, c'est le délinquant. Ce qui structure le travail, c'est de l'accompagner pour en sortir, ce qu'on appelle la désistance.

Celle-ci survient quand la personne le décide, on ne peut pas avoir de construction mécanique. C'est donc un métier qui suppose une relation particulière avec les délinquants, dans un cadre contraint. Toute la question est de savoir comment on l'entame, d'où l'importance de l'évaluation initiale, c'est-à-dire pas le doigt mouillé,

mais l'accumulation d'éléments objectivés. Je prends l'exemple caricatural d'un délinquant qui est par ailleurs chômeur. On pourrait avoir l'idée simple de se dire : « *Ce gars a un problème social, on va l'aider à trouver un emploi et il ne sera peut-être plus délinquant.* » C'est peut-être la raison, mais cela ne va pas de soi. Il se peut aussi qu'il soit au chômage pour les mêmes raisons qu'il est délinquant. L'évaluation va permettre de mesurer ces éléments statiques, constitutifs de la personne.

De nouveaux outils sont disponibles aujourd'hui ?

Ils existent depuis une quarantaine d'années, mais il faut les adapter au cas français. Les définitions d'infractions ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre. Ces outils mêlent à la fois les démarches de type statistiques ou actuarielles, qui visent à repérer dans l'histoire d'une personne les risques de récidive, créées sur des séries statistiques de milliers de gens. Cette grille est complétée par l'entretien, qu'il faut là aussi structurer pour comprendre où en est son niveau de prise de conscience. L'idée, c'est que tout le monde peut en sortir. On se refuse à dire : « *Untel c'est foutu, il ne s'en sortira jamais, untel va s'en sortir obligatoirement.* » Ces outils donnent des indications pour structurer l'intervention. **Les outils actuariels, qui sont des grilles d'analyse prédictives mises au point par les assurances, sont très discutés...**

Ils sont mécaniques si l'on appli-

que les grilles actuarielles d'il y a quarante ans. Nous n'en sommes plus là. Nous avons des grilles plus souples, qui ne visent pas à poser un jugement. Nous en sommes à la quatrième génération, expérimentée au Canada, en Angleterre, Belgique, Suisse, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves...

Le problème reste le temps qu'il faut y consacrer ?

Absolument. Un CPIP a 120 ou 150 dossiers, c'est trop. Mais dans ces dossiers, on a des gens qui doivent faire un travail d'intérêt général, avec qui il n'y a pas de problème particulier ; on ne va pas passer des heures avec eux. Avec d'autres, il y a du boulot, parce qu'ils sont dans la vie délinquante. Le problème, c'est de changer leur mode de vie. Grâce à une évaluation structurée, on peut repérer avec qui on va passer du temps. Il faut par ailleurs augmenter le nombre de conseillers, pour un vrai suivi.

La question n'est pas l'éradication de la récidive, mais de savoir si nous sommes organisés, avec des méthodes éprouvées, pour aller vers une diminution de la récidive. Ce qui compte, c'est qu'il y ait le moins de délinquants possible. Une majorité ne récidive pas, c'est une chose que les gens n'ont pas en tête. La délinquance n'est pas un comportement qui dure toute une vie. Pour des tas de raisons. L'âge, notamment. Mais il ne suffit pas d'attendre : la probation consiste justement à ne pas attendre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANCK JOHANNÈS